

COMMUNE de GEISPOLSHEIM

(Département du Bas-Rhin)

ARRETE MUNICIPAL – ART 2021-69

portant réglementation temporaire de circulation et de stationnement
Rue de la Porte Basse (RM 84) rue du Général de Gaulle (RM 84), rue de la
République, du Tramway, Traversière de l'Etang, des Roses, des Moines, du
Maréchal Leclerc, Charles de Wendel, Place André Malraux.

Le Maire de la Commune de GEISPOLSHEIM,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2542-1 et L2213-1 et suivants,

VU le Code de la Route,

VU la demande de l'Eurométropole de Strasbourg – Direction Mobilité, Espaces Publics et Naturels, Service Tramway et Grands Projets – Mission Schéma Directeur d'Assainissement en date du 26 mai 2021

CONSIDERANT les travaux sur le réseau d'assainissement, sur le réseau d'eau potable et les travaux de fouilles archéologiques sur la commune entre le 30 juin et le 17 décembre 2021

A R R E T E :

Article 1.-

Les travaux sur la rue du Général de Gaulle entre le giratoire rue de la Porte Basse / route d'Entzheim et l'intersection rue du Maréchal Leclerc / rue des Moines dans la période du 30 juin au 27 août 2021 nécessitent une restriction de circulation avec la mise en place d'une route barrée. L'accès des riverains sera maintenu dans la mesure du possible.

Une déviation sera mise en place par la route d'Entzheim et la rue du Tramway.

Le stationnement de tout véhicule dans l'emprise des travaux sera interdit et qualifié de gênant.

La circulation des piétons sera déviée vers un cheminement sécurisé si le chantier l'exige. Le cheminement piéton pourra être ponctuellement rétréci.

La circulation des cyclistes sera neutralisée ponctuellement et les cyclistes devront mettre pied à terre.

Article 2.-

La rue du Tramway nécessite une restriction de circulation dans la période du 30 juin au 27 août 2021 avec la mise en place d'une circulation alternée gérée par feux de chantier au niveau de la Place Malraux.

La circulation de la rue du Tramway sera remise en double de sens de circulation entre la place Malraux et rue des Tulipes dans la période du 30 juin au 27 août 2020.

La vitesse dans la rue sera limitée à 30km/h.

Le stationnement de tout véhicule dans l'ensemble de la rue sera interdit et qualifié de gênant.

Article 3.-

La rue des Moines sera mise en impasse côté rue du Général de Gaulle dans la période du 30 juin au 27 août 2021.

Le stationnement de tout véhicule dans l'ensemble de la rue ou de manière ponctuelle sera interdit et qualifié de gênant en fonction des besoins du chantier.

Article 4.-

La rue du Maréchal Leclerc sera mise en impasse côté rue du Général de Gaulle dans la période du 30 juin au 27 août 2021.

Article 5.-

La rue des Roses sera mise en impasse côté rue du Général de Gaulle entre le 06 juillet et le 27 août 2021

Le stationnement de tout véhicule dans l'ensemble de la rue ou de manière ponctuelle sera interdit et qualifié de gênant en fonction des besoins du chantier

Article 6.-

Les interdictions de circulation de la rue Traversière seront levées pour les véhicules de desserte et les riverains des rues Traversière, Moines et d'Or. La rue sera mise en double sens avec mise en place d'une circulation alternée gérée par feux tricolores.

Le stationnement de tout véhicule dans l'ensemble de la rue sera interdit et qualifié de gênant.

Article 7.-

Dans la période du 30 juin au 27 août 2021, deux places de stationnement, sur le tronçon de la rue de la porte Basse, entre le giratoire Route d'Entzheim et le giratoire de la rue du Collège, seront neutralisés afin d'y déplacer l'arrêt de bus « collègue ».

Article 8.-

Les travaux sur la rue du Général de Gaulle entre la rue des Moines et la rue de la République dans la période du 30 août au 17 décembre 2021 nécessitent une restriction de circulation avec la mise en place d'une circulation alternée gérée par feux de chantier ou manuellement comme le chantier l'exige.

La vitesse sera limitée à 30km/h aux abords et dans l'emprise du chantier.

Le stationnement de tout véhicule dans l'emprise des travaux sera interdit et qualifié de gênant à l'avancement du chantier.

La circulation des piétons sera déviée vers un cheminement sécurisé si le chantier l'exige. Le cheminement piéton pourra être ponctuellement rétréci.

Les cyclistes devront mettre pied à terre aux abords et dans l'emprise du chantier.

Article 9.-

Les travaux sur la rue de la République dans la période du 15 novembre au 17 décembre 2021 nécessitent une restriction de circulation avec la mise en place d'une route barrée. L'accès des riverains sera maintenu dans la mesure du possible.

Le stationnement de tout véhicule dans l'ensemble de la rue sera interdit et qualifié de gênant.

La circulation des piétons sera déviée vers un cheminement sécurisé si le chantier l'exige. Le cheminement piéton pourra être ponctuellement rétréci.

La circulation des cyclistes sera neutralisée ponctuellement et les cyclistes devront mettre pied à terre.

Article 10.-

La rue du Maréchal Leclerc sera mise en impasse côté rue du Général de Gaulle dans la période du 15 novembre au 17 décembre 2021

Le stationnement de tout véhicule dans l'ensemble de la rue ou de manière ponctuelle sera interdit et qualifié de gênant en fonction des besoins du chantier.

La rue sera mise en double sens pendant la période.

Article 11.-

Le stockage de matériaux et la base vie située sur à proximité du stade la Turnmatt, rue de l'Etang nécessitent une restriction de stationnement avec la mise en place d'un stationnement interdit et qualifié de gênant pendant la période du 28 juin au 17 décembre.

Article 12.-

La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue pendant toute la durée du chantier par l'entreprise Speyser & Cie sous le contrôle des agents de l'Eurométropole de Strasbourg – Direction Mobilité, Espaces Publics et Naturels, Service Tramway et Grands Projets – Mission Schéma Directeur d'Assainissement

Article 13.-

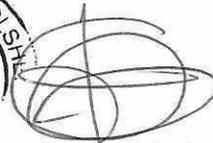
Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Geispolsheim
- M. le Président de Strasbourg Eurométropole – Direction Mobilité, Espaces Publics et Naturels, Service Tramway et Grands Projets – Mission Schéma Directeur d'Assainissement
- M le Président Strasbourg Eurométropole – Service collecte des ordures ménagères.
- M. le Directeur de l'entreprise Speyser & Cie – Gerstheim
- M. le Directeur de l'Inrap - Strasbourg
- Archives

Geispolsheim, le 10 juin 2021



Le Maire



Jean Michel SCHAEFFER